



Vice-Présidence chargé du Ministère des
Transports, Postes et Télécommunications,
des Technologies
de l'Information et de la Communication

نيابة الرئاسة المكلفة بوزارة النقل,
البريد و الاتصالات وتشجيع التكنولوجيا الحديثة
و المعلومات

Arrêté n°18 - 06.../VP-MTPPTIC/cab
Portant modalités d'application de certaines
Dispositions du Décret N°13-086/PR du 27
Juillet 2013
Relatif à la Société Nationale « Comores
Câbles SA »



LE VICE – PRESIDENT

- VU La constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée ;
- VU L'Acte Uniforme de l'OHADA du 17 avril 1997, relatif au droit des Sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique ;
- VU La Loi N° 06-001/AU, du 02 janvier 2006 portant réglementation générale des Sociétés à capitaux publics et des établissements publics, promulguée par le décret N° 07-011/PR du 07 février 2007 ;
- VU Le Décret N° 11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores modifié par le décret N° 11-139/PR du 12 juillet 2011 ;
- VU Le Décret N°17-083/ du 17 Juillet 2017 Portant réorganisation des Ministres
- VU Le Décret N° 13-086/PR du 27 juillet 2013 portant Statuts de la Société nationale « Comores Câbles SA » ;
- Vu le Décret N° 17-083/PR du 17 juillet 2017 relatif au gouvernement de l'Union des Comores ;
- VU Les dispositions du « Maintenance Agreement » (C&MA) signé à Nairobi en octobre 2006 ;

ARRETE

ARTICLE 1 Il est conféré à la Société Nationale « Comores Câbles SA » le droit exclusif d'assurer les ventes, fournitures et prestations des biens produits et services rattachés à son objet social, aux opérateurs des réseaux et services des télécommunications dans les conditions fixées par les lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié au journal officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

ABDALLAH SAID SAROUMA

